

Commune
de
FAA'A



N° 680/2016

FAA'A, le 13 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29 novembre 2016

Date d'Affichage :
29 novembre 2016

Date de séance :
13 décembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 19
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 25
POUR : 25
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : portant modification de la délibération n°348/2014 du 29 mars 2014 portant composition des commissions municipales

Le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance


Robert MAKER

Le mardi 13 décembre 2016 à 9 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai			TEMARU T.
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André			MAKER R.
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse			CHIN FOO R.
TETUANUITEFARERII Josiane	X		
TETUAITEROI Georges		X	
NIVA Pauline			MAAMAATUAIAHUTAPU
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHI Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise			TAHARAGI Linda
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Laurence ZIMA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°348/2014 du 29 mars 2014, le conseil municipal désigne les membres titulaires et suppléants des commissions municipales conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 25 août 2015, M. Moetai BROTHERSON propose de céder sa place de membre titulaire de la CEST à M. Laurent TARAHU qui souhaite y siéger. Ainsi, par délibération n°541/2015 du 20 octobre 2015, la composition de la CEST est modifiée.

Lors de la CEST du 15 novembre 2016, les élus présents soulignent d'une part, les absences répétées et simultanées de certains titulaires et de leurs suppléants et d'autre part, l'assiduité de certains suppléants qui assistent aux commissions avec leurs titulaires tels que Mme Rosina CHIN FOO, suppléante de Mme Laurence ZIMA, et Mme Victoire LAURENT, suppléante de M. Laurent TARAHU.

Aussi, les élus souhaitent que, sous réserve de faisabilité juridique, les voix de Mme CHIN FOO et Mme LAURENT puissent compter d'une manière ou d'une autre et demandent aux techniciens de contacter les élus absents pour leur proposer plusieurs options :

- *option n°1 : Mme CHIN FOO devient titulaire à la place de M. Tetuahau TEMARU ou de Mme Célia TATAVAHI et Mme Victoire LAURENT devient suppléante de l'élu qui aura refusé de céder sa place de titulaire ;*
- *option n°2 : à défaut d'acceptation de l'option n°1, Mme CHIN FOO échange sa place de suppléante avec Mme Teura TARAHU, suppléante de M. Teiva MANUTAHU, et Mme LAURENT échange sa place de suppléante avec Mme Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU, suppléante de M. Tetuahau TEMARU.*

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, les élus de la majorité ne peuvent pas occuper les sièges des commissions réservés à la minorité et l'option n°2 doit être écartée.

Le 18 novembre 2016, M. Tetuahau TEMARU, membre titulaire de la CEST, accepte de céder sa place à Mme Rosina CHIN FOO et de devenir le suppléant de Mme Laurence ZIMA. Aussi, il vous est proposé de modifier la composition de ladite commission, conformément à l'avis favorable de la CEST du 15 novembre 2016.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Laurence ZIMA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°348/2014 du 29 mars 2014 portant composition des commissions municipales modifiée par la délibération n°541/2015 du 20 octobre 2015 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission environnement et services techniques du 15 novembre 2016 ;

Dans sa séance du 13 décembre 2016 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Le tableau de l'article 2 de la délibération n°348/2014 susvisée est modifié comme suit:

	Membres titulaires	Membres suppléants
	M. Oscar TEMARU, Président	
1)	M. André CERAN-JERUSALEM	M. Georges Tetuaiteroi
2)	Mme Laurence ZIMA	M. Tetuahau TEMARU
3)	M. Gérard MAI	M. Léon APUARII
4)	Mme Rosina CHIN FOO	Mme Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU
5)	M. Laurent TARAHU	M. Totoarii FARIUA
6)	Mme Célia TETAVAHI	Mme Victoire LAURENT
7)	M. Teiva MANUTAHU	Mme Teura TARAHU


Article 2 : Le tableau de l'article 3 de la délibération n°348/2014 susvisée est modifié comme suit:

	Membres titulaires	Membres suppléants
	M. Oscar TEMARU, Président	
1)	M. Robert MAKER	Mme Emma VANAA
2)	M. Georges TETUAITEROI	M. Roberto TERIITEHAU
3)	Mme Linda TAHARAGI	Mme Laurence ZIMA
4)	Mme Clarisse POIA	M. Léon APUARII
5)	M. Totoarii FARIUA	Mme Rosina CHIN FOO
6)	M. Yannick TEVAEARAI	M. Laurent TARAHU
7)	Mme Isabelle SACHET	Mme Teura TARAHU

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 13 décembre 2016

Le Président de séance,



Robert MAKER

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **15 DEC. 2016** et affiché le **15 DEC. 2016**